



MAI 2021

GUIDE DE L'ÉLÈVE CONSEILLER.ÈRE

QUATRIÈME ÉDITION

Guide de l'élève conseiller.ère

Quatrième édition

Publié le 8 mai 2021

ISBN 978-1-7777245-0-4

Présenté par le **Regroupement des élèves conseiller.ère.s francophones de l'Ontario (RECFO)**, un projet de la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO).

Pour toutes informations ou requêtes :

Coordination du RECFO

Fédération de la jeunesse franco-ontarienne

207 - 435, rue Donald

Ottawa (Ontario) K1K 4X5

Téléphone : 877 ou 613 260.8055, poste 04

Courriel : recfo@fesfo.ca

TABLE DES

MATIÈRES

3	PRÉAMBULE
4	LE RECFO
11	LES CONSEILS SCOLAIRES
17	LES ÉLÈVES CONSEILLER.ÈRE.S
22	LEXIQUE
30	SOURCES



INTRODUCTION

Le Regroupement des élèves conseiller.ère.s francophones de l'Ontario (RECFO) félicite les élèves élu.e.s au poste d'élève conseiller.ère !

Au cours de leur mandat, les élèves conseiller.ère.s sont amené.e.s à découvrir plusieurs aspects de la politique scolaire en Ontario. Afin d'orienter ses membres en début de mandat, le RECFO a créé son Guide de l'élève conseiller.ère.

Le Guide de l'élève conseiller.ère est un recueil d'informations créé par les membres du RECFO. Référence inestimable pour les élèves conseiller.ère.s, ce guide regroupe des ressources pour aider nos membres à remplir pleinement leurs fonctions durant leur mandat. Ce guide peut être consulté pour offrir des réponses aux questions les plus fréquemment posées par nos membres.

MOT DU PRÉSIDENT

Très chers et chères membres du RECFO,

Depuis sa création en 2008, le RECFO a comme mission d'appuyer et d'outiller les 28 élèves conseiller.ère.s francophones de la province afin qu'ils.elles puissent défendre les intérêts des élèves francophones sur le plan de l'éducation. Afin d'accomplir notre mission, nous sommes perpétuellement à l'écoute de notre membriété pour répondre adéquatement à leurs besoins afin qu'ils.elles s'acquittent de leur rôle avec le plus d'aisance possible.

En 2009, nous avons créé le Guide de l'élève conseiller.ère car notre membriété nous avait mandatés d'élaborer une ressource pour appuyer les élèves conseiller.ère.s. Depuis, le Guide de l'élève conseiller.ère est remis à chaque nouveau membre du RECFO au début de leur mandat. Les réalités des élèves conseiller.ère.s étant en constante évolution, nous vous proposons fièrement cette quatrième édition de notre Guide de l'élève conseiller.ère.

Ce guide est un outil conçu pour vous aider à vous familiariser avec votre rôle d'élève conseiller.ère et à renforcer la représentation des élèves au sein des tables politiques de vos conseils scolaires.

Dans l'espoir que ce document vous soit utile, je vous prie d'agréer mes plus sincères salutations.

Olivier C. Laurendeau

Président du RECFO 2020-2021



SECTION 1
LE RECFO

LE RECFO

Le Regroupement des élèves conseiller.ère.s francophones de l'Ontario (RECFO) regroupe les 28 élèves conseiller.ère.s francophones de la province de l'Ontario. Le RECFO organise diverses rencontres et rassemblements pour ses membres au cours de l'année. De plus, le RECFO milite pour la juste représentation des élèves au sein des conseils scolaires et pour que ses membres reçoivent la formation, les ressources et la reconnaissance qui leur revient. Tout ça pour outiller et former ses membres afin qu'il.elle.s puissent remplir leurs fonctions d'élèves conseiller.ère.s au meilleur de leur potentiel.

NOTRE MISSION

Le RECFO est un organisme porte-parole qui appuie et outille ses membres afin qu'il.elle.s puissent défendre les intérêts des élèves francophones sur le plan de l'éducation.

NOTRE VISION

Le RECFO a comme vision un élève conseiller.ère pleinement épanoui.e et valorisé.e dans son rôle, qui participe activement au développement d'un système d'éducation à l'image des élèves.

LE RECFO OEUVRE DANS QUATRE SECTEURS PRINCIPAUX



Développement professionnel

Le RECFO forme les élèves conseiller.ère.s quant à leur rôle et responsabilités au sein de leur conseil scolaire et leur offre diverses opportunités de développement professionnel afin qu'ils et elles se sentent à l'aise et bien préparé.e.s dans l'exécution de leurs fonctions.



Réseautage

Le RECFO est une plateforme de réseautage provinciale pour ses membres et leur offre l'opportunité de participer à des événements provinciaux et nationaux reliés à l'éducation en français.



Promotion du rôle

Le RECFO veille à ce que le rôle de l'élève conseiller.ère soit reconnu et valorisé et permet de créer des liens entre ses membres et les élèves qu'ils et elles représentent.

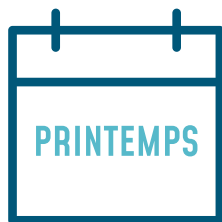


Représentation politique

Le RECFO représente les élèves conseiller.ère.s francophones quant aux enjeux touchant l'éducation en Ontario et défend les droits des élèves conseiller.ère.s au sein de leur conseil scolaire respectif.

ACTIVITÉS ANNUELLES

Chaque année scolaire, le RECFO organise une série de rencontres et de formations pour ses membres. Ces événements sont des occasions pour les élèves conseiller.ère.s d'en apprendre davantage sur leur rôle, de rencontrer les autres membres du RECFO, de rester à l'affût des dossiers d'actualités et de contribuer aux divers projets du RECFO !



CONGRÈS ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le Congrès annuel du RECFO est notre plus grand événement de l'année ! Il rassemble les élèves conseiller.ère.s entrant.e.s, revenant.e.s et sortant.e.s ainsi que des conseiller.ère.s scolaires et des membres du personnel qui accompagnent et/ou travaillent avec les élèves conseiller.ère.s au sein des organismes et des conseils scolaires francophones de l'Ontario ! Cet événement unique propose des occasions de réseautage, de perfectionnement professionnel, d'échange, de divertissement et de collaboration. L'Assemblée générale annuelle (AGA) du RECFO a habituellement lieu durant le Congrès. Durant celle-ci, les membres élisent le Conseil exécutif et adoptent des propositions pour donner une direction au RECFO pour l'année scolaire à venir.



RENCONTRE D'ORIENTATION

Une Rencontre d'orientation a lieu au début de l'année scolaire. Lors de celle-ci, une formation approfondie est offerte afin d'outiller les membres du RECFO. Cette rencontre permet aux élèves conseiller.ère.s de rester à l'affût des actualités qui concernent l'éducation francophone en Ontario, d'en apprendre plus sur les sujets qui se rattachent à leur rôle et de développer des compétences qui leur seront utiles tout au long de leur mandat. Cette rencontre permet aux membres de fixer des objectifs et de collaborer sur les divers projets du RECFO.



RENCONTRE D'ÉCHANGE ET DE RÉFLEXION

La rencontre d'échange et de réflexion permet aux membres de réseauter avec les autres élèves conseiller.ère.s en province. Les blocs de formations se rapportent aux enjeux de l'heure et aux besoins identifiés par les élèves conseiller.ère.s. On y fait aussi une mise à jour des priorités et des projets du RECFO afin d'assurer un bon déroulement.

D'autres événements sont offerts selon les besoins et les ressources disponibles.

HISTORIQUE

L'ÉVOLUTION DU RECFO AVANT ET
DEPUIS SA CRÉATION EN 2008.

1995

Le rapport « For the Love of Learning » incite les conseils scolaires à inclure un.e élève à la table de discussion.

1997

Un article qui prévoit une représentation des élèves au sein des conseils scolaires est ajouté à la *Loi sur l'éducation*.

2000

OSTA-AÉCO est créé pour répondre aux besoins d'une présence étudiante sur la scène provinciale créée par les revendications en éducation.

2004

Les élèves conseiller.ère.s francophones membres d'OSTA-AÉCO ressentent le besoin d'être représenté.e.s par un organisme créé par et pour les francophones.

2005

Des élèves conseiller.ère.s approchent la FESFO pour qu'elle les appuie à former un nouvel organisme afin de les représenter et de les outiller.

2008

Le RECFO est créé et tient sa première Assemblée générale à l'É.S Gabriel-Dumont et l'É.S.C Monseigneur-Bruyère à London.

2007

Le « Règlement 7/07 sur les Élèves conseillers » est ajouté à la *Loi sur l'éducation*. On y instaure les balises du rôle d'ÉC.

2006

La section « Représentation des élèves au sein des conseils scolaires » de la *Loi sur l'éducation* est renommée « Élèves conseillers ».

2006

À son Assemblée générale, la FESFO est mandatée d'appuyer les élèves conseiller.ère.s francophones jusqu'à ce que leur futur organisme puisse s'autogérer.

2009

Le RECFO étudie les besoins de ses membres et cherche à créer une vision compréhensive et des ressources appropriées.

2009

La première version du Guide de l'élève conseiller.ère est créée par et pour les membres du RECFO.

2019

La première rencontre ordinaire du RECFO à l'extérieur de la capitale nationale se tient à Sudbury.

2020

Le RECFO tient sa première rencontre virtuelle et son premier webinar destiné au personnel des conseils scolaires.

2020

Le RECFO s'agrandit car le Règlement 7/07 est abrogé pour prévoir des élèves conseiller.ère.s au Consortium Centre Jules-Léger.

2021

Le RECFO fait peau neuve en ravivant son identité visuelle avec un nouveau logo et un nouveau site web.

LES MEMBRES DU RECFO

Le RECFO compte 28 membres, soit les élèves conseiller.ère.s du Consortium Centre Jules Léger et des 12 conseils scolaires francophones en Ontario.

LES MEMBRES ORDINAIRES

Un membre ordinaire est tout.e élève qui occupe le poste d'élève conseiller.ère d'un conseil scolaire francophone catholique ou public de l'Ontario. Les élèves conseiller.ère.s deviennent membres du RECFO lors de l'Assemblée générale annuelle suivant leur élection et le reste jusqu'à la fin de leur mandat. Les élèves conseiller.ère.s qui sont élu.e.s après l'Assemblée générale annuelle du RECFO deviennent membres dès leur élection.

LE CONSEIL EXÉCUTIF

Le Conseil exécutif (CE) du RECFO est un groupe de 4 élèves conseiller.ère.s qui sont élu.e.s pour diriger les efforts du Regroupement au cours de l'année. Le conseil exécutif est formé de :

- une présidence ;
- une vice-présidence élue par les membres provenant de conseils publics ;
- une vice-présidence élue par les membres provenant de conseils catholiques, et ;
- une vice-présidence aux communications.

Que font les membres du Conseil Exécutif?

Les membres du conseil exécutif guident les diverses initiatives du RECFO et conseillent la coordination. Il.elle.s représentent le RECFO lors d'événements relatifs à la politique scolaire en Ontario. Le conseil exécutif et la coordination du RECFO se rencontrent pour se tenir à jour sur leurs dossiers et pour planifier les prochains événements du RECFO.



Chaque année, les membres du RECFO élisent les membres du Conseil Exécutif lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) du RECFO.



Les responsabilités du Conseil Exécutif

Les membres du Conseil Exécutif ont plusieurs responsabilités, telles que :

- assurer le maintien des liens étroits entre les élèves conseiller.ère.s francophones de l'Ontario ;
- informer de façon régulière et soutenue, les membres au sujet des dossiers et des activités du Regroupement ;
- informer les élèves conseiller.ère.s des affaires courantes et pertinentes ;
- s'acquitter de toute autre fonction qui leur est déléguée ;
- maintenir des liens étroits avec les partenaires du Regroupement ;
- assurer la convocation des membres aux rencontres du Regroupement ;
- la vice-présidence aux communications assure la complétion des procès-verbaux, et ;
- assister à toutes les réunions du Regroupement.

MEMBRE DE COMITÉ

En réponse à des besoins spécifiques et selon les propositions qui sont adoptées lors de l'Assemblée générale annuelle, des comités peuvent être créés au sein du RECFO. Tou.te.s les élèves conseiller.ère.s sont invité.e.s à participer à ces comités. Les participant.e.s à ses comités deviennent des membres de comité. En général, les membres de comité participent à une rencontre bimestrielle par vidéoconférence. Durant cette rencontre, les membres travaillent ensemble sur le projet du comité.

CAPITAINE DE COMITÉ

Les capitaines de comité sont sélectionné.e.s parmi les membres d'un comité. Ils.elles sont responsables de l'organisation des rencontres bimestrielles du comité. Ils.elles doivent préparer l'ordre du jour de la rencontre, encourager la collaboration et assurer le bon déroulement du projet du comité.



SECTION 2

LES CONSEILS SCOLAIRES

LES CONSEILS SCOLAIRES

Un conseil scolaire, c'est une instance politique qui gère des écoles primaires et secondaires dans une région géographique prédéterminée. Il peut y avoir plus d'un conseil scolaire dans une région parce que les conseils scolaires sont soit publics ou catholiques et francophones ou anglophones. Il est donc possible d'avoir quatre conseils scolaires qui desservent la même région. C'est au sein du conseil scolaire que les décisions sont prises en ce qui a trait aux immeubles du conseil, au transport scolaire, aux comités de parents, à la vision pédagogique, etc. Bref, toutes les décisions importantes passent par cette table politique.

Parfois, on parle du conseil scolaire en tant que siège social ou le bâtiment où la plupart des employé.e.s travaillent. D'autres fois, il est plutôt question de la table politique à laquelle les conseiller.ère.s scolaires siègent.

Les responsabilités des conseils scolaires

Les responsabilités des conseils scolaires comprennent, mais ne se limitent pas à :

- la prise de décision concernant les dépenses des fonds de la province ;
- les décisions liées à la fermeture ou à la construction d'écoles ;
- l'offre de programmes d'études ;
- l'élaboration des politiques locales en matière d'éducation ;
- l'établissement d'un budget annuel, et ;
- la création d'un conseil d'école à chaque école et d'un comité de participation des parents pour le conseil.

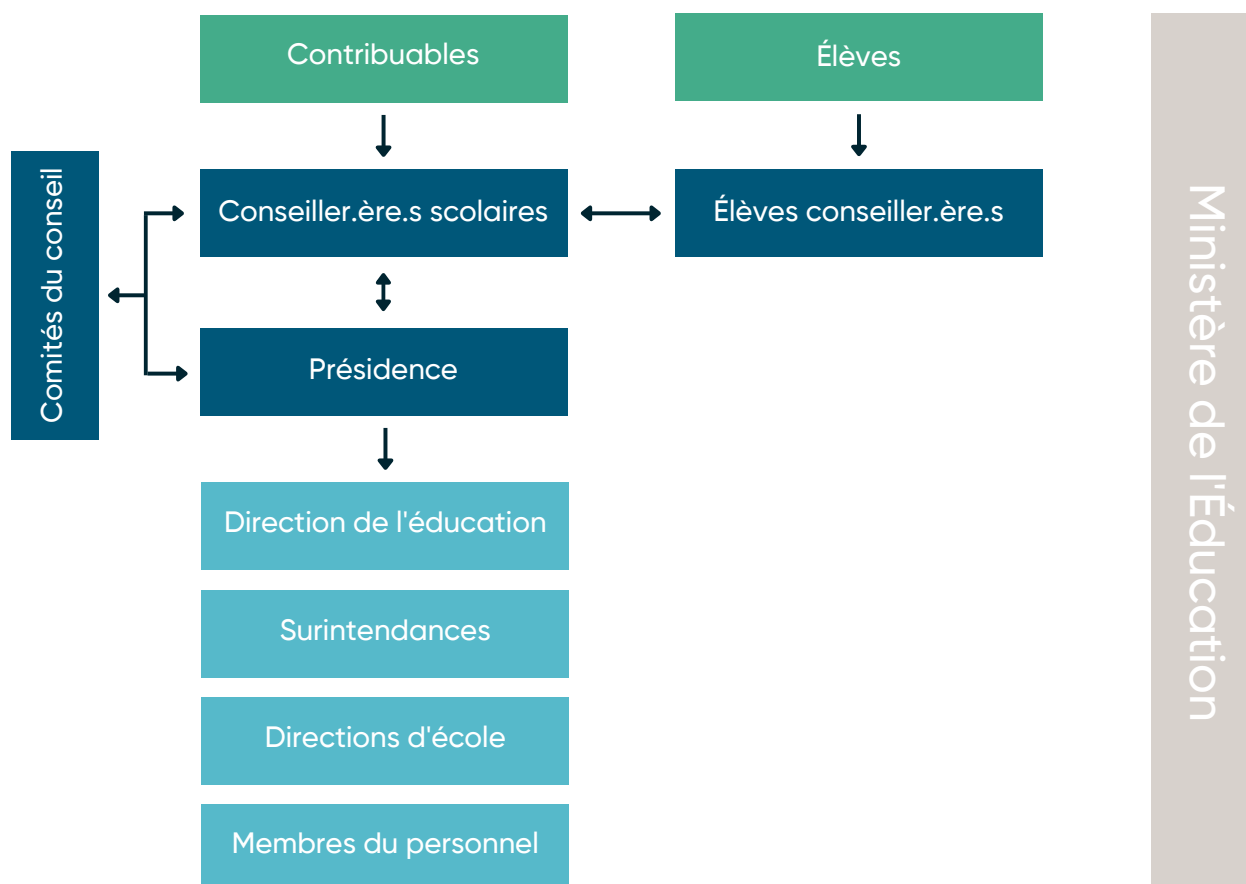
La structure de financement des conseils scolaires

Les écoles sont fondées par le Gouvernement de l'Ontario et gérées par les conseils scolaires. La province est responsable du système d'éducation et des politiques qui déterminent le financement accordé aux conseils scolaires. Le ministère de l'Éducation de l'Ontario alloue la majeure partie de son financement aux conseils scolaires par l'entremise de subventions dans l'objectif de répondre aux besoins des élèves. Selon les structures de ces subventions, les droits de financement pour les conseils scolaires peuvent être calculés par élève, par école ou par conseil scolaire.

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario (MÉO) assure la supervision de tous les aspects du système d'éducation public. Le MÉO est responsable, notamment de l'élaboration des programmes d'étude provinciaux, de l'allocation des fonds aux conseils scolaires, de l'élaboration des politiques et des lignes directrices pour les conseils scolaires, de l'établissement des exigences pour l'obtention des diplômes et de la création des listes de manuels et de ressources d'apprentissage approuvés.

LE FONCTIONNEMENT D'UN CONSEIL SCOLAIRE

Plusieurs acteurs sont impliqués dans les activités des conseils scolaires en Ontario. Ce diagramme simple et concis illustre le fonctionnement d'un conseil scolaire.



Les contribuables sont les payeurs de taxes ontariens. Ils.elles élisent le Gouvernement de l'Ontario qui sélectionne le Ministre de l'Éducation. Le ministère de l'Éducation de l'Ontario chapeaute les activités du système de l'éducation. Lors des élections municipales, les contribuables élisent les conseiller.ère.s scolaires qui élisent à leur tour la présidence du conseil scolaire. Pour leur part, les élèves élisent les élèves conseiller.ère.s. Ces dernier.ère.s se joignent aux conseiller.ère.s scolaires et à la présidence pour siéger à la table politique du conseil scolaire. Les membres siégeants à la table politique du conseil scolaire participent aussi aux comités du conseil et prennent des décisions pour l'ensemble du conseil scolaire.

Du côté administratif du conseil scolaire, on trouve la direction de l'éducation, les surintendances, les directions d'école et les membres du personnel. La direction de l'éducation est nommée par les conseiller.ère.s scolaires et agit en tant que chef de la direction. La direction de l'éducation est responsable de la supervision et du bon fonctionnement du conseil scolaire. Les surintendances sont des employé.e.s du conseil et sont responsables d'un certain nombre d'écoles ou de programmes à l'échelle d'un conseil. Chaque école du conseil a sa propre direction d'école qui supervise les activités des membres du personnel.

LES CONSEILS SCOLAIRES FRANCOPHONES EN ONTARIO

En Ontario, on compte un total de 72 conseils scolaires. Parmi ceux-ci, il y a 12 conseils scolaires francophones, dont 8 conseils catholiques et 4 conseils publics. À ces chiffres s'ajoute un consortium francophone, soit le Consortium Centre Jules-Léger (CCJL). Chacun des conseils/consortium a deux à trois élèves conseiller.ère.s qui siègent à leur table politique et qui sont membres du RECFO.

CONSORTIUM CENTRE JULES-LÉGER

OTTAWA

Le Consortium Centre Jules-Léger (CCJL) prend les mêmes fonctions, pouvoirs et responsabilités qu'un conseil scolaire avec quelques adaptations particulières dû à son mandat unique. Le CCJL est gouverné par trois élu.e.s de l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC), trois des élu.e.s de l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO) et trois élèves conseiller.ère.s. Le CCJL a le mandat de gérer deux écoles spécialisées, des services préscolaires, élémentaires, secondaires et résidentiels. Le CCJL offre des services consultatifs aux 12 conseils scolaires francophones de l'Ontario, aux enseignant.e.s et aux familles francophones qui ont des enfants ayant une surdité, une cécité ou une surdicécité.

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

OTTAWA

Avec près de 25 500 élèves fréquentant 44 écoles élémentaires, 13 écoles secondaires et son école de langues pour adultes, le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est (CECCE) est le plus grand réseau canadien d'écoles de langue française à l'extérieur du Québec.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

OTTAWA

Le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) est au service de 43 écoles élémentaires et secondaires réparties entre Trenton, Pembroke, Ottawa, Hawkesbury et Cornwall.

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DE L'EST ONTARIEN

L'ORIGINAL

Le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien (CSDCEO) est le plus grand réseau d'écoles de langue française dans les comtés de Stormont, Dundas, Glengarry, Prescott et Russell. Il assure l'éducation de 10 000 élèves réparti.e.s dans 27 écoles élémentaires et 7 écoles secondaires.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE MONAVENIR

TORONTO

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir accueille cette année plus de 17 500 élèves, au sein de ses 61 écoles : 47 écoles élémentaires, 1 école intermédiaire, 11 écoles secondaires et deux écoles élémentaires et secondaires établies sur un territoire de plus de 40 000 km carrés qui s'étend de la péninsule du Niagara à Peterborough et du lac Ontario (Toronto) à la baie Géorgienne.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

TORONTO

Viamonde est le seul conseil scolaire laïque de langue française du Centre-Sud-Ouest ontarien. Ses 56 établissements scolaires, soit 41 écoles élémentaires et 15 écoles secondaires, sont répartis sur un territoire qui va de Windsor, à l'ouest, jusqu'aux frontières de Trenton, à l'est, puis de la péninsule du Niagara, au sud, aux frontières du parc Algonquin, au nord.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE PROVIDENCE

WINDSOR

Le Conseil scolaire catholique Providence sert les élèves réparti.e.s sur un territoire de plus de 28 819 km carrés qui englobe les régions de Windsor-Essex, Chatham-Kent, Lambton/Sarnia, London-Middlesex-Elgin, Woodstock/Oxford, Huron-Perth et Grey-Bruce. Leur vaste réseau de 23 écoles élémentaires et 7 écoles secondaires catholiques de langue française permettent à plus de 10 000 élèves de se sentir membres d'une grande communauté scolaire.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

SUDBURY

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario (CSPGNO) compte douze conseiller.ère.s scolaires et deux élèves-conseiller.ère.s. Le CSPGNO offre une éducation publique de langue française dans treize écoles élémentaires et huit écoles secondaires.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE NOUVELON

SUDBURY

Le Conseil scolaire catholique du Nouvelon (CSCNO) réunit quelques 6800 élèves réparti.e.s en 37 lieux d'enseignement dont 27 écoles élémentaires, 9 écoles secondaires et un centre d'éducation pour adultes.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE FRANCO-NORD **NORTH BAY**

Le Conseil scolaire catholique Franco-Nord (CSCFN) offre une éducation catholique de langue française à des élèves de diverses cultures, diverses langues et diverses croyances religieuses dans onze écoles élémentaires et trois écoles secondaires. Il dessert près de 3000 élèves de la maternelle à la douzième année.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU NORD-EST DE L'ONTARIO **NORTH BAY**

Le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) est le reflet d'une communauté francophone dynamique. Son réseau d'écoles comporte 7 écoles élémentaires, 6 écoles secondaires et 4 Centres d'apprentissage du Nord-Est de l'Ontario.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES **TIMMINS**

Le Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières (CSCDGR) accueille quotidiennement plus de 6,200 élèves aux niveaux élémentaire et secondaire dans 29 écoles élémentaires et 8 écoles secondaires et 3 centres d'éducation alternative sur un territoire couvrant tout près de 25 000 kilomètres carrés.

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DES AURORES BORÉALES **THUNDER BAY**

Chevauchant deux districts, soit celui de Thunder Bay et celui de Kenora-Rainy River, le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales (CSDC des Aurores boréales) couvre un territoire de 34 000 kilomètres carrés et dessert neuf communautés réparties de Red Lake à l'Ouest jusqu'à Longlac sur la route 11 est et Marathon sur la route 17 est.



SECTION 3

LES ÉLÈVES

CONSEILLER.ÈRE.S

LES ÉLÈVES CONSEILLER.ÈRE.S

Un.e élève conseiller.ère est un.e élève du niveau secondaire qui siège à la table politique de son conseil scolaire. L'élève conseiller.ère a le droit de parole et un droit de vote non exécutoire lors des rencontres du conseil. Ils.elles défendent les droits et identifient les besoins des élèves de la 9e à la 12e année à la table politique de leur conseil scolaire. Dans le cas où les conseils scolaires optent pour des écoles secondaires qui comprennent aussi la 7e et la 8e année, le RECFO appuie et croit favorable que l'élève conseiller.ère représente aussi les intérêts de ces élèves lors de ses fonctions.

LES ÉLÈVES CONSEILLER.ÈRE.S DANS LA LOI SUR L'ÉDUCATION

La Loi sur l'éducation de l'Ontario (2020) régit tout ce qui est en lien avec l'éducation au niveau primaire et secondaire en Ontario. Elle définit un.e élève conseiller.ère comme suit : « Les élèves conseillers élus [...] représentent, au sein des conseils scolaires [...] les intérêts des élèves des deux dernières années du cycle intermédiaire et des élèves du cycle supérieur. 2006, chap. 10, art. 6. »

Le statut et le vote

La Loi sur l'éducation (2020) spécifie aussi que « L'élève conseiller n'est pas membre du conseil et n'a pas le droit de participer à un vote exécutoire sur toute question dont est saisi le conseil ou un de ses comités. 2006, chap. 10, art. 6. » Toutefois, l'élève conseiller.ère a le droit de demander un vote consigné. Son vote sera non exécutoire, donc il n'est pas compté, mais est inscrit au procès-verbal de la réunion.

Les motions

De la même façon, les élèves conseiller.ère.s ont « le droit de proposer mais non de présenter une motion sur une question lors d'une réunion du conseil ou d'un de ses comités où il siège et, si aucun membre du conseil ou du comité, selon le cas, ne présente le projet de motion, le procès-verbal fait état de ce dernier. 2006, chap. 10, art. 6. » (Ibid, 2020)

Les huis clos

Les conseils scolaires tiennent des rencontres à huis clos, c'est-à-dire, à porte fermée. En vertu de la loi, les élèves conseiller.ère.s ne sont pas admis.es à certaines de ces réunions puisque qu'on y discute des ressources humaines ou d'autres sujets qui ne peuvent être rendus publics.

La participation, les ressources et la formation

La Loi sur l'éducation (2020) indique qu'au même titre que les conseiller.ère.s scolaires, l'élève conseiller.ère peut participer aux réunions du conseil et de ses comités. L'élève conseiller.ère a aussi droit aux mêmes ressources du conseil et possibilités de formation que les conseiller.ère.s scolaires.

LE RÈGLEMENT 7/07 SUR LES ÉLÈVES CONSEILLER.ÈRE.S

Le Règlement de l'Ontario 7/07, « Élèves conseillers », régit de façon plus spécifique les aspects légaux liés au poste de l'élève conseiller.ère en Ontario. Entre autres, le règlement prévoit deux à trois élèves conseiller.ère.s par conseil scolaire et comprend des directives spécifiques pour le Consortium Centre Jules-Léger (CCJL). Il régit les modalités des élections, les qualités requises pour combler le poste, la durée du mandat, les allocations et plus encore.

LES TÂCHES DES ÉLÈVES CONSEILLER.ÈRE.S

Le rôle d'élève conseiller.ère s'accompagne de plusieurs tâches. Les élèves conseiller.ère.s doivent être la voix des élèves à la table politique de leur conseil scolaire, participer aux réunions du conseil, présenter des rapports d'activités mensuels et représenter leur conseil scolaire dans le cadre de délégations.

LES RENCONTRES DU CONSEIL

Les élèves conseiller.ère.s doivent participer aux rencontres de leur conseil scolaire. Selon le conseil scolaire, ces rencontres peuvent aussi s'appeler séances ou réunions. À celles-ci s'ajoute aussi des rencontres à huis clos et des rencontres de comités.

Dans la plupart des cas, il y a une rencontre par mois qui traite de tous les sujets. On y présente des comptes-rendus et des rapports des comités. C'est généralement lors de cette rencontre que les élèves conseiller.ère.s présentent leur rapport d'activités mensuel.

Les comités

Chaque conseil scolaire a plusieurs comités. Dans un comité, un groupe de conseiller.ère.s scolaires se penchent sur des questions spécifiques. Les élèves conseiller.ère.s doivent s'informer pour connaître les comités auxquels ils.elles sont invité.e.s à participer. Il est possible que leur participation à certains comités soit requise, qu'ils.elles puissent choisir sur quels comités ils.elles souhaitent siéger ou qu'un comité leur soit assigné.

Dans certains conseils scolaires, plutôt que d'avoir une rencontre par mois et plusieurs rencontres de comités, il y a deux rencontres du conseil par mois où l'on intègre les comités dans l'ordre du jour. Certains comités ne font pas partie de ces rencontres bimensuelles.

Le professionnalisme

L'élève conseiller.ère doit être professionnel.le, tant dans son habillement que dans son comportement et ses paroles. Il est recommandé de porter une tenue de ville, que ce soit pour assister à une réunion du conseil ou à une délégation. Par contre, il est

important de porter quelque chose qui est confortable dans lequel on se sent bien et prêt.e à participer aux discussions. L'élève conseiller.ère représente son conseil scolaire et doit donc s'assurer de toujours respecter l'image du conseil et ses lignes de conduite. En général, on peut estimer que le code vestimentaire ainsi que le code de conduite qui sont en vigueur à l'école sont également de mise durant les rencontres du conseil ou à tout moment où un.e élève conseiller.ère représente son conseil scolaire.

Arriver aux rencontres préparé.e.s, avec tout son matériel et en connaissance des sujets qui seront discutés permet de projeter une image professionnelle. Avant une rencontre, les appareils électroniques portables devraient être fermés afin d'éviter tout dérangement. Il est aussi important d'être respectueux.se de son environnement, des procédures, des règles et des autres en tout temps. Les élèves conseiller.ère.s doivent rester conscient.e de leur comportement, de leurs paroles et soigner leur réputation virtuelle.

Le rapport mensuel

Les élèves conseiller.ère.s sont responsables de présenter un rapport aux rencontres du conseil scolaire. Selon le conseil scolaire, la portée de ce rapport varie. Les sujets rapportés peuvent être : les activités de l'élève conseiller.ère, les délégations de l'élève conseiller.ère, les activités dans les écoles, des présentations diverses et, etc. En général, les élèves conseiller.ère.s ont des élèves contacts dans les écoles secondaires qui leur rapportent ce qui se passe dans les écoles afin de pouvoir inclure ces informations dans leur rapport mensuel.

Afin de savoir quels éléments inclure dans son rapport mensuel, il est recommandé de s'informer auprès des élèves conseiller.ère.s sortant.e.s et auprès de la personne-ressource des élèves conseiller.ère.s. Le RECFO est fier de proposer un gabarit standardisé afin d'appuyer la rédaction du rapport mensuel pour ses membres. Le gabarit peut être trouvé au www.recfo.ca/ressources.

LES DÉLÉGATIONS

Une délégation est un événement durant lequel des personnes sont invitées à représenter les intérêts de diverses organisations. Les délégations peuvent toucher différents niveaux de la politique scolaire en Ontario. Les élèves conseiller.ère.s peuvent être appelé.e.s à participer à des assemblées générales, des congrès, des rencontres sociales, des consultations, des formations et plus encore. Un.e élève conseiller.ère peut être envoyé.e en délégation par son conseil scolaire, son école, le RECFO ou un autre organisme.

Tout au long d'une délégation, l'élève conseiller.ère doit garder l'organisme qu'il.elle représente en tête. Il est donc important qu'il.elle s'informe avant l'événement pour savoir à quel titre il.elle y participe. Il.elle doit se demander si il.elle participe en tant qu'élève de son école secondaire, élève conseiller.ère de son conseil scolaire, élève conseiller.ère qui représente le RECFO ou autre.

LA CHARTE DES ÉLÈVES CONSEILLER.ÈRE.S

La Charte des élèves conseiller.ère.s a été rédigée lors d'une rencontre des élèves conseiller.ère.s francophones en 2005 à l'École secondaire catholique Béatrice-Desloges à Orléans. Cette charte guide les initiatives du RECFO et ses membres s'entendent sur ses principes directeurs afin que ceux-ci soient respectés dans toutes les activités et initiatives du Regroupement.

DROITS

Attendu que le poste d'élève conseiller.ère est enraciné dans la loi sur l'éducation, que la voix des élèves fait partie intégrante du processus démocratique au cœur de notre société canadienne, et en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, nous revendiquons le droit :

- à l'équité au sein des conseils scolaires ;
- à l'expression libre de nos avis, de nos croyances et de nos principes ;
- d'assurer une représentation juste, libre et équitable à tous nos commettants ;
- d'être élu parmi et par nos pairs ;
- d'être reconnu par le ministère de l'Éducation de l'Ontario sous un organisme mandaté par les élèves conseiller.ère.s francophones ;
- de participer au processus décisionnel au sein de nos conseils ainsi qu'au niveau provincial ;
- de protester et dénoncer les décisions contraires à nos principes, à nos droits et à nos responsabilités ;
- de nous rassembler et d'agir de manière unie pour consolider notre position ;
- au respect, à la dignité et au support de nos partenaires, conseils et associés, et ;
- de participation et de membriété à un regroupement d'élèves conseiller.ère.s scolaires francophones.

PRINCIPES

En tant qu'élève conseiller.ère, représentant des intérêts, valeurs et opinions des élèves francophones de l'Ontario, nous nous devons de respecter, chérir et promouvoir les principes suivants :

- liberté d'expression, de croyances, de valeurs et d'association ;
- respect de la langue, de la culture et de l'identité franco-ontarienne ;
- respect des institutions éducatives et communautaires ;
- respect des institutions religieuses établies ;
- respect des individus, peu importe leur identité ethnique, religieuse, culturelle et personnelle ;
- respect et valorisation de la justice sociale, de l'équité et de la dignité humaine ;
- respect des valeurs des conseils scolaires, et ;
- équité des conseils scolaires.



SECTION 4
LEXIQUE

LEXIQUE

Afin d'aider les élèves conseiller.ère.s durant leur mandat, le RECFO propose un lexique du vocabulaire récurrent dans les organisations franco-ontariennes. Rédigé par des élèves conseiller.ère.s, cette compilation de termes et de définitions est très utile lors des diverses rencontres et délégations auxquels participent les élèves conseiller.ère.s.

ACELF

www.acelf.ca

Association canadienne d'éducation de langue française : Réseau d'échange pour les intervenant.e.s en éducation francophone afin d'offrir aux jeunes les moyens de vivre pleinement leur identité francophone.

ACÉPO

www.acepo.org

Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario : Association des quatre conseils publics qui desservent le système de langue française de l'Ontario.

ADFO

www.adfo.org

Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes : Association de soutien des personnes nommées à la direction et à la direction adjointe. Facilite la mise en œuvre de priorités et programmes réalisables et bénéfiques à l'apprentissage et à la réussite des élèves qui leur sont confiés.

AEFO

www.aefo.on.ca

Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens : Association permettant aux enseignant.e.s franco-ontarien.ne.s de se rencontrer et de recevoir de la formation.

AFOCSC

www.afocsc.org

Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques : Réseau entre les huit conseils scolaires catholiques francophones de l'Ontario.

AYANT DROIT

Enfants dont les parents sont titulaires du statut d'ayant droit sont automatiquement admis à une école de langue française s'ils en font la demande. Un ayant droit est un parent ou tuteur/tutrice qui réside en Ontario, est citoyen.ne canadien.ne, et répond à des critères quant à la langue maternelle ou l'instruction en français.

BILINGUISME

Connaissance des langues officielles, c'est-à-dire la capacité de tenir une conversation dans les deux langues officielles du Canada, soit le français et l'anglais.

CCED

Comité consultatif pour l'enfance en difficulté : Comité qui doit surveiller les programmes, les services et les plans d'éducation de l'enfance en difficulté du conseil scolaire.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

www.clo-ocol.gc.ca/fr

Branche du gouvernement fédéral qui veille à ce que les droits linguistiques des Canadiennes et des Canadiens soient respectés et fait la promotion de la dualité linguistique et du bilinguisme.

COMITÉ PLÉNIER

Comité composé de l'ensemble des conseiller.ère.s scolaires afin de discuter de manière moins formelle.

CONFLIT D'INTÉRÊT

Afin de protéger les contribuables, loi faisant en sorte que les membres du conseil et les membres des comités n'obtiennent pas d'avantages personnels grâce à la confiance que le public leur accorde.

CONGRÈS

Réunion de personnes liées par une profession, un syndicat, une association, une recherche commune, etc.

CONGRESSISTE

Participant.e à un congrès.

CONSEIL D'ÉCOLE

Organisme consultatif composé de parents, de membres de la communauté et d'autres personnes intéressées.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE

Conseil scolaire confessionnel de langue française ou anglaise.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC

Conseil scolaire non confessionnel de langue française ou anglaise.

CONSEILS COÏNCIDENTS

Conseils scolaires ayant le même district ou des districts se chevauchant (catholique, public, anglophone, francophone).

CONSTRUCTION IDENTITAIRE

Processus par lequel un individu construit son identité, se définit et se reconnaît en tant que francophone.

CPP

Comité de participation des parents : Comité qui est présent dans tous les conseils scolaires, qui agit au niveau du conseil et qui est un véhicule clé pour améliorer la participation des parents afin d'appuyer le rendement et le bien-être des élèves.

EDU

Abréviation utilisée pour identifier le ministère de l'Éducation de l'Ontario. Voir MÉO.

ELF

www.elfontario.ca

Éducation en langue française : Réseau d'écoles élémentaires et secondaires publiques et catholiques, de collèges et d'universités bilingues offrant un large éventail de programmes et de services de qualité en français de la petite enfance à l'âge adulte en Ontario.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

La personne employée par la table politique du conseil scolaire pour diriger les travaux du conseil et embaucher les autres employé.e.s du conseil. La direction de l'éducation relève directement de la table politique du conseil.

FAMILLES ENDOGAMES

La famille endogame est une famille biparentale avec enfants, dont les deux conjoint.e.s sont francophones.

FAMILLES EXOGAMES

La famille exogame est une famille biparentale avec enfants, dont seulement un.e des conjoint.e.s est francophone.

FESFO

www.fesfo.ca

Fédération de la jeunesse franco-ontarienne : Réseau jeunesse qui permet aux élèves franco-ontarien.ne.s du secondaire de participer à des événements rassemblant des jeunes de partout en province. La FESFO est l'organisme porte-parole de la jeunesse, promeut le principe du « par et pour les jeunes » et offre un service d'animation.

FNCSF

www.fnssf.ca

Fédération nationale des conseils scolaires francophones : Fédération représentant les 31 conseils et commissions scolaires francophones et acadiennes au Canada hors Québec. Cet organisme intervient sur les plans politique, pédagogique et administratif.

FRANCOPHILE

Personne qui aime la francophonie. Cette notion est étendue à l'amour de la langue française tout court.

HUIS CLOS

Réunions (ou portions de réunions) tenues en privé lorsqu'il est question de la sécurité des biens du conseil, la divulgation d'informations privées, personnelles, financières, l'acquisition d'un emplacement scolaire, etc.

LANGUE MATERNELLE

Première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par la personne visée.

LANGUE PARLÉE À LA MAISON

Langue parlée le plus souvent ou régulièrement à la maison par la personne visée.

LANGUE DE TRAVAIL

Langue parlée le plus souvent ou régulièrement au travail par la personne visée.

MÉO

www.edu.gov.on.ca/fre/

Ministère de l'Éducation de l'Ontario : ministère gérant tout ce qui a trait à l'éducation en Ontario; l'apprentissage et le curriculum, l'éducation en langue française, le rendement des élèves, etc.

MINORITÉ VISIBLE

Une minorité visible est une minorité nationale dont les membres sont facilement reconnaissables. Cela concerne en premier lieu les différences ethniques et surtout la couleur de la peau.

MINORITÉ INVISIBLE

On qualifie de minorité invisible les groupes minoritaires dont les membres ne sont pas physiquement reconnaissables, même entre eux et elles. Les personnes homosexuel.le.s en sont un exemple.

MULTICULTURALISME

Coexistence de plusieurs cultures dans une même société.

OQRE

www.eqao.com

Office de qualité et de la responsabilité en éducation : Organisme qui mesure et communique les résultats académiques obtenus par les élèves, les écoles, les conseils scolaires.

ORDRE DU JOUR (ODJ)

Document qui établit le déroulement de la réunion et qui sert souvent de convocation. Il doit être adopté au début de la réunion.

ONG

Organisme non gouvernemental : Organisation d'intérêt public qui ne relève ni de l'État ni d'une institution internationale. Une ONG est une organisation non gouvernementale formée de citoyens ordinaires, fonctionnant de manière autonome par rapport au gouvernement.

OSBL

Organismes sans but lucratif : Les organismes sans but lucratif sont des associations, des clubs ou des sociétés qui ne sont pas des organismes de bienfaisance et qui sont établis et exploités uniquement aux fins du bien-être collectif, des améliorations locales, des loisirs, du divertissement ou de toute autre activité non lucrative.

OSTA-AÉCO

www.osta-aeco.org

Ontario Student Trustees' Association – Association des élèves conseillers et conseillères de l'Ontario : Association qui représente les élèves qui sont conseiller.ère.s en Ontario.

PAJE

Programme d'apprentissage des jeunes enfants : Programme de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein pour les enfants de 4 ans et 5 ans.

PATRIMOINE CANADIEN

www.pch.gc.ca

Ministère fédéral responsable des politiques et des programmes nationaux qui font la promotion d'un contenu canadien, encouragent la participation à la vie culturelle et communautaire, favorisent la citoyenneté active et appuient et consolident les liens qui unissent les Canadiens et Canadiennes.

PEI

Plan d'enseignement individualisé : Programme pour les élèves ayant des besoins de soutien, d'adaptation, des services particuliers.

PAL

Politique d'aménagement linguistique : Politique mise en œuvre par les institutions éducatives qui comporte des interventions planifiées et systémiques visant à assurer la protection, la valorisation et la transmission de la langue et de la culture françaises en milieu minoritaire. La politique d'aménagement linguistique est l'énoncé de la ligne de conduite à adopter par les institutions éducatives en matière d'aménagement linguistique et qui guide la réflexion et l'action dans la gestion des démarches à entreprendre.

POPULATION IMMIGRANTE

Personnes ayant le statut d'immigrant reçu au Canada. Un.e immigrant.e reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Certains immigrant.e.s résident au Canada depuis un certain nombre d'années, tandis que d'autres sont arrivé.e.s récemment.

PPE

www.reseauppe.ca

Parents partenaires en éducation : Organisme s'engageant à former, informer et conscientiser les parents à s'affirmer dans leur rôle de premier éducateur. Organisme travaillant en étroite collaboration avec nos partenaires en éducation, outillant les parents et agissant comme porte-parole provincial des parents.

PROCÈS-VERBAL (PV)

C'est le document officiel qui sert de compte-rendu des réunions. Il indique la date, le lieu, les présences, les motions proposées ainsi que les résultats des votes pour ces motions.

QUORUM

Afin qu'une assemblée soit officielle, il doit y avoir quorum, un nombre minimum de membres présent.e.s. Généralement cela représente la majorité simple des membres ayant le droit de vote.

RÉSEAUTAGE

Fait de se constituer un réseau de relations et de savoir en tirer parti, notamment dans un but professionnel.

SECTEUR PRIVÉ

Ensemble des activités économiques ou sociales réalisées sans l'intervention de l'État. On trouve dans le secteur privé : les entreprises privées, les banques à capitaux privés, l'économie sociale, dont les mutuelles, les coopératives, les associations, les organisations non gouvernementales.

SECTEUR PUBLIC

Ensemble des activités économiques ou sociales réalisées sous le contrôle total ou partiel de l'État et des collectivités locales.

VOTE CONSIGNÉ

Lorsqu'un membre du conseil ou un.e élève conseiller.ère demande que les intentions de vote soient inscrites et incluses dans le procès-verbal.

VOTE NON-EXÉCUTOIRE

Un vote exécutoire a une valeur légale et entraîne un effet réel. Au contraire, un vote non-exécutoire n'a pas de valeur légale et n'entraîne pas d'effet réel. Le vote non-exécutoire est noté, mais n'est pas pris en compte lors du calcul des votes.

SOURCES

- L.R.O 1990 (2020), chapitre E.2, Loi sur l'éducation, article 55, « Élèves conseillers » et « Règlement de l'Ontario 7/07 »
- RECFO (2020), Guide de l'élève conseiller.ère
- Descriptions pertinentes à chaque partenaire externe mentionné
- Consultation des membres du RECFO

RECFO

877 ou 613 260.8055, poste 04
recfo@fesfo.ca

207 - 435, rue Donald, Ottawa (Ontario) K1K 4X5

Un projet de la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne